

**MAIRIE de SORNAY****1 Place de la Mairie****71500 SORNAY**

Tél : 03.85.75.11.40

Fax : 03.85.75.41.35

Courriel : [mairie-de-sornay@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-sornay@wanadoo.fr)

SORNAY, le 27.01.2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le 26 janvier 2015, à 20h00, sous la présidence de M. Christian CLERC, Maire, en séance ordinaire.

Secrétaire de séance : BOULAY Arnaud

Représentés : MARLIN Patrice par CLERC Christian, GROS Romain par BOULAY Arnaud

Le compte-rendu du 18.12.2014 est approuvé à l'unanimité.

Il est signalé une erreur sur le compte-rendu du 18.12.2014. Dans le point « demande de révision des tarifs pour les emplacements du marché alimentaire », il faut lire « *Pour les exposants occasionnels, le tarif sera de 10 € par samedi jusqu'à 5 mètres [...]* » au lieu de « *[...] le tarif sera de 10 € le mètre linéaire par samedi jusqu'à 5 mètres [...]* ».

La séance est ouverte selon l'ordre du jour.

### **INTERVENTION D'UN AGENT DU SIVOM CONCERNANT LE TRI, LE RECYCLAGE, LA REDUCTION DES DECHETS ET LE SPANC**

Madame Guillemain en charge de la communication et de la prévention du SIVOM (Syndicat à Vocation Multiple du Louhannais) présente les missions du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et du Syndicat Intercommunal de Ramassage et d'Elimination des Déchets (SIRED).

Le SPANC a pour mission obligatoire la réalisation de contrôles des systèmes d'assainissement non collectif et ses missions facultatives consistent en la vidange des fosses septiques et l'aide (financière) à la réhabilitation des installations.

Le SIRED permet d'assurer la collecte des ordures ménagères résiduelles ainsi que la collecte sélective des déchets ménagers recyclables (en point d'apport volontaire et en porte à porte). Il a mis en place 7 déchèteries sur le secteur, propose aux usagers la location de broyeurs et assure un programme de prévention et de réduction des déchets notamment à destination des usagers. Madame Guillemain rappelle aussi qu'une recyclerie / ressourcerie a été créée récemment (située à Branges).

### **ETUDE D'UNE DEMANDE DE L'ASSOCIATION DE LA CANTINE SCOLAIRE ET DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES**

Le conseil municipal prend connaissance d'un courrier de l'association de la cantine scolaire de Sornay. Avec l'association des parents d'élèves, l'association de la cantine organisent une après-midi « bal du Carnaval » à la salle du foyer rural, le 28 mars prochain. Le conseil municipal est sollicité pour l'attribution d'une aide exceptionnelle dans le cadre de cette manifestation.

Le conseil municipal soutient cette manifestation qui n'avait plus été mise en place depuis de nombreuses années et compte y apporter une aide. Il demande à ce que l'association de la cantine fournisse a posteriori le bilan du bal du carnaval afin de pouvoir se prononcer sur l'aide à attribuer.

### **DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION « MEMOIRE DE SORNAY »**

Le conseil municipal prend connaissance d'un courrier de l'association Mémoire de Sornay laquelle sollicite une subvention exceptionnelle pour leur exposition relative à la guerre 1939-1945 à la salle socioculturelle du 8 au 11 mai 2015. Un budget prévisionnel, un bilan financier ainsi que le descriptif de l'exposition sont fournis. Le conseil municipal, favorable sur le principe pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle demande à ce que l'association Mémoire de Sornay fournisse a posteriori le bilan de l'exposition afin de pouvoir se prononcer sur l'aide à attribuer.

### **PROPOSITION DE CREATION DE TARIFS D'OCCUPATION DE SALLES : THE DANSANT ET CONCERT**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur la fixation de tarifs de location de la salle du foyer rural pour les manifestations « Thé dansant » et « Concert ». A l'unanimité, le conseil municipal fixe les tarifs à 100 € pour ces deux types de manifestation par les associations locales.

### **MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE 1<sup>ER</sup> ETAGE ECOLE GARÇONS : DEMANDE D'APPEL DE FONDS AU TITRE DES RESERVES PARLEMENTAIRES**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de sa séance du 11.08.2014, le Conseil Municipal avait adopté le projet pour l'aménagement de 3 salles au premier étage de l'école dite « de garçons » permettant dans un premier temps d'accueillir en toute sécurité l'ensemble des enfants concernés par les activités dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires en limitant les déplacements sur les différents sites et dans un deuxième temps, de permettre le regroupement des classes élémentaires dans un seul site « l'école de garçons ».

Une subvention de l'Etat au titre de la DETR et une subvention du Département au titre du PIIC, avaient été sollicitées.

Monsieur le Maire informe que ces travaux peuvent également faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de solliciter une subvention auprès du Sénat au titre de la réserve parlementaire, concernant la réalisation de ces travaux d'aménagement pour un coût prévisionnel de 112 320€ HT. Il demande une dérogation pour commencer les travaux avant la décision d'attribution de la subvention.

Il autorise le Maire à constituer le dossier et signer tous les documents s'y rapportant.

### **REFLEXION QUANT A L'ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 71 (ATD71)**

Dans un premier temps, Monsieur le Maire informe que deux réunions ont eu lieu avec Monsieur le Sous-préfet de Louhans et les représentants des communes de Louhans à Brienne concernant la sécurisation de la RD971. Il rappelle que Monsieur le Sous-préfet souhaite une cohérence et une harmonisation des limitations de vitesses et la mise en place d'aménagements tels que piétonniers, s'inspirant notamment des travaux réalisés au centre bourg de Sornay dans le but de sécuriser au mieux cette route départementale très fréquentée. Les communes concernées sont tenues de déposer leur projet d'aménagement rapidement pour pouvoir prétendre à des subventions, en particulier la DETR (aide de l'Etat).

Le conseil municipal déclare qu'à ce jour, la commune de Sornay n'est pas en mesure d'établir un dossier. Il se donne un délai supplémentaire de réflexion pour étudier la faisabilité de ce projet.

Dans un second temps, Monsieur le Maire informe que ces aménagements, une fois définis, feront l'objet d'un seul porteur de projet. La majorité des communes concernées adhèrent déjà à l'ATD71 (agence technique départementale). Celle-ci permet l'accompagnement de la collectivité en phase de projet pré-opérationnelle. La cotisation de base est de 1€ par habitant et par an. La souscription complémentaire à la phase opérationnelle d'accompagnement est également de 1€ par habitant et par an.

Le conseil municipal ne souhaite pas à ce jour adhérer à l'ATD71 du fait de l'insuffisance d'éléments relativement au dossier RD971.

### **AFFAIRES DIVERSES**

#### **- COMPTE-RENDU DES CONSEILS CONSULTATIFS DES JEUNES ET DES SAGES**

Monsieur le Maire indique que le conseil consultatif des jeunes se réunira le 14 mars prochain.

Il relate la réunion du conseil consultatif des sages qui s'est tenue le 22 janvier dernier. Plusieurs points ont été abordés tels que le verger conservatoire, les balades vertes et l'étude des mesures compensatoires possibles avec la société GRT GAZ pour la création à venir d'un 2<sup>ème</sup> gazoduc sur la commune.

#### **- POINT SUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Les 4 agents recenseurs ont débuté leur mission. Monsieur le Maire signale que les déclarations des données par les ménages sur Internet ont peu de succès.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 00 mn.



**Le Maire de Sornay,  
Christian CLERC**

